

Le port de St-Elme toujours contraint à la rigueur



Cette année, l'autorité portuaire a financé la réfection des mouillages.

(Photo C. G.)

Les années passent et la situation du petit port de Saint-Elme n'évolue guère. Les quelque 70 bateaux qu'il accueille génèrent de trop faibles revenus (de l'ordre de 80 000 €) par rapport aux sommes qu'il serait nécessaire d'investir pour lui donner un second souffle.

Pire, l'ensablement et l'invasion récurrente de posidonies bloquent toujours l'accès au port une partie de l'année, réduisant d'autant la redevance payée par les plaisanciers, et donc la capacité à investir.

Devant ce cercle vicieux, l'autorité portuaire Ports-Toulon-Provence (PTP) se dit contrainte de « couper » dans les frais de fonctionnement. « Au 1^{er} janvier prochain il n'y aura plus qu'un employé – le maître de port – soit une baisse d'un demi-poste », a

annoncé hier André Thomas, directeur d'exploitation, au cours d'une réunion⁽¹⁾ avec les plaisanciers.

« Mais cette année, on avait déjà perdu un demi-poste. Comment se fait-il que les économies induites ne permettent pas d'investir ? », a interrogé Raphaële Leguen, première adjointe au maire. André Thomas évoque les hausses de charges, et la nécessité d'amortir divers investissements effectués ces dernières années (réfection des mouillages).

Tarifs inchangés

De leur côté, les plaisanciers ont pris acte que le prix de la redevance qu'ils payent n'augmentera pas en 2014. Explication : une partie de la hausse effectuée l'an passé couvrait des dépenses d'éclairage qui n'ont pas en-

core été facturées.

Pour autant, certaines questions demeurent. Notamment la question (récurrente) de la « partie fixe ».

Actuellement, les usagers – quelle que soit la taille de leur bateau – payent une partie forfaitaire, censée couvrir les charges qui touchent l'ensemble des propriétaires de bateaux. Un mode de calcul qui handicape les propriétaires de petites unités.

« L'évolution du mode de calcul est envisageable, mais il faut au préalable que les plaisanciers s'accordent entre eux », a prévenu Raphaële Leguen.

C. G.

1. La réunion du Comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance précède le conseil portuaire qui se tiendra fin novembre.